

PARTIE D : Bilan de la phase de concertation du public



© Groupe « vivreasoueich »

Inondation du Ger à Soueich en 1977

Syndicat Mixte Garonne Amont
6 Rue du Barry
Hôtel de Lassus
31210 MONTREJEAU

Table des matières

1.	MODALITES DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET RETOURS OBTENUS	3
1.1.	Les objectifs de la consultation	3
1.2.	Cadre et calendrier de la consultation	3
1.3.	Dispositifs mis en œuvre.....	4
	Le questionnaire en ligne	4
	Les réunions publiques	6
	Les réunions techniques	6
2.	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES	7
2.1.	Résultats du questionnaire	7
	Synthèse des réponses	7
	Liste des commentaires libres	11
	Réponse et suite à donner par grande thématique de commentaire	14
	Analyse des résultats.....	17
	Profil des répondants	17
	Analyse générale des résultats	19
2.2.	Les réunions publiques	23
2.3	Contribution des ateliers techniques.....	27
3.	PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS DANS LE PAPI	29

Figure 1: Chronologie du PAPI et de sa phase de concertation	4
Figure 2 : Question repères de crues	7
Figure 3 : Action communication, sensibilisation	8
Figure 4 : Priorisation des actions de communications et de sensibilisation	8
Figure 5 : Action observatoire des crues.....	9
Figure 6 : Action PCS.....	9
Figure 7 : Action sur les stations hydrométéorologique.....	9
Figure 8 : Action réduction de vulnérabilité au bâti	10
Figure 9 : Priorisation globale des actions	10
Figure 10 : Tranche d'âge des répondants	18
Figure 11 : Cartographie de commune de résidence des répondants au questionnaire et de la vulnérabilité du territoire.....	18
Figure 12 : Part des répondants ayant déjà subi une inondation sur le territoire du SMGA ..	19
Figure 13 : Niveau d'information des répondants	19
Figure 14 : Niveau de connaissance du PAPI des répondants	20
Figure 15 : Part habitant en zone inondable.....	20
Figure 16 : Part d'adhésion aux actions de réduction de la vulnérabilité au bâti.....	21
Figure 17 : Opinion face au renforcement de la taxe GEMAPI	22

1. Modalités de la consultation du public et retours obtenus

1.1. Les objectifs de la consultation

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) avait pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à la définition du programme et de favoriser une compréhension partagée des enjeux liés au risque inondation.

Cette démarche poursuivait plusieurs objectifs complémentaires :

- Informer le public et les élus sur les enjeux du risque inondation à l'échelle du bassin versant et sur les objectifs du futur PAPI ;
- Mettre à disposition des documents pédagogiques et techniques permettant une appropriation progressive de la démarche ;
- Recueillir les perceptions, attentes et préoccupations des habitants concernant les risques d'inondation et leur gestion ;
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire afin d'enrichir le diagnostic et de partager les connaissances locales ;
- Identifier les besoins, les points de vigilance et les propositions d'actions susceptibles d'améliorer l'efficacité du programme ;
- Associer les partenaires institutionnels et techniques à la construction du programme afin de garantir sa cohérence avec les démarches déjà engagées sur le territoire.

La concertation a ainsi été conçue comme un outil d'information, de dialogue et de co-construction permettant d'alimenter l'élaboration du programme d'actions et de renforcer son appropriation par les acteurs concernés.

1.2. Cadre et calendrier de la consultation

Cette démarche de consultation a été conduite à l'échelle de l'ensemble du territoire concerné par le PAPI et s'est appuyée sur plusieurs modalités complémentaires permettant de toucher différents publics :

- La mise à disposition de documents d'information et de sensibilisation (plaquette de présentation, mémento et documents techniques annexés) consultables pendant toute la durée de la concertation ;
- Un questionnaire en ligne destiné à recueillir les perceptions, attentes et propositions des habitants et usagers du territoire ;
- L'organisation de réunions publiques sur les différents sous-bassins versants afin de présenter la démarche, partager les enjeux locaux et recueillir les observations des participants ;

- La tenue de réunions techniques avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire afin d'approfondir certains enjeux spécifiques et de recueillir des contributions techniques à l'élaboration du programme.

La phase de concertation s'est déroulée de mi-mars à mi-octobre.

Durant cette période :

- Le questionnaire en ligne a été accessible du 9 Mars au 29 Juin ;
- Les documents de présentation ont été consultables pendant toute la durée de la concertation ;

5 réunions publiques ont été organisées sur les sous-bassins versants de la Pique (26/05/2026), de la Garonne moyenne et Noue (27/05/2026), de l'Ourse (28/05/2026), de la Garonne amont sur le Sarté (29/05/2026), et sur le Ger/ Job (02/06/2026). Une réunion a eu lieu en différé en lien avec l'avancement d'une étude spécifique sur la Garonne Amont (xx/xx/2026).

Des réunions techniques ont été organisées avec les collectivités, services de l'État, établissements publics, associations et autres partenaires concernés.

L'ensemble de ces dispositifs visait à favoriser une participation la plus large possible et à recueillir des contributions représentatives de la diversité des enjeux et des attentes du territoire.

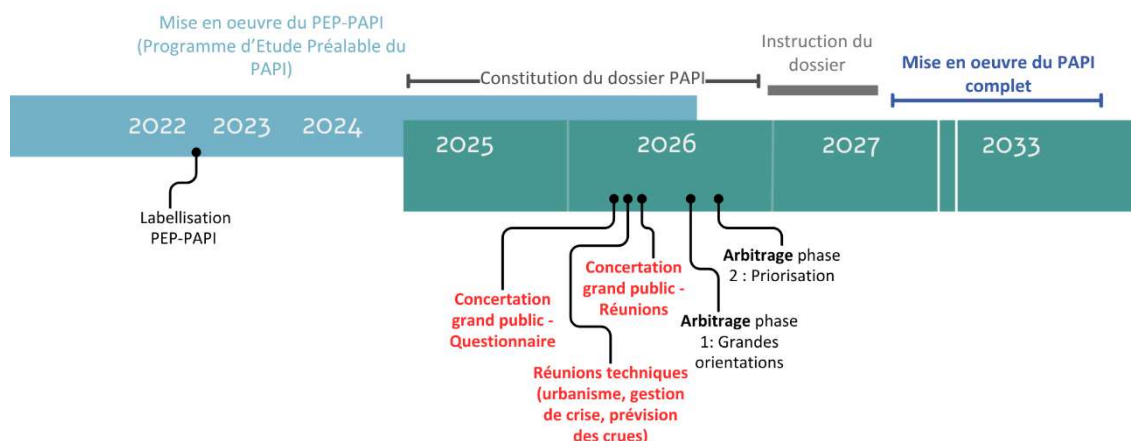


Figure 1: Chronologie du PAPI et de sa phase de concertation

1.3. Dispositifs mis en œuvre

Afin de permettre au plus grand nombre de s'informer et de contribuer à l'élaboration du PAPI plusieurs dispositifs de concertation complémentaires ont été mis en œuvre.

Le questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne a été mis à disposition du public du 09/03/2026 au 29/06/2026 afin de recueillir les perceptions, les attentes et les propositions des habitants et des usagers du territoire concernant le risque inondation et les actions à engager dans le cadre du futur PAPI.

La diffusion du questionnaire a été complétée de documents informatifs tel que le document de présentation du porteur du projet PAPI, le diagnostic de territoire et une plaquette pédagogique informative sur la démarche et le syndicat. Ces documents, ainsi que le lien vers le questionnaire, ont été publiés sur le site du SMGA sur un onglet spécifique : [Concertation PAPI](#).

Pour favoriser un grand nombre de réponse nous avons mis en place une stratégie de communication visant à diffuser au maximum l'information. Ainsi, nous avons réalisé des affiches et flyers que nous avons envoyés par mail et voie postale à chaque mairie du territoire pour inciter à l'affichage communal et relai de l'information auprès des habitants. Nous avons aussi relayé aux communautés de communes et affiché en différents points stratégiques sur le territoire.

Le questionnaire était accessible via le lien de l'onglet internet et par QR code.

Au total, 210 réponses ont été recueillies au cours de la période de consultation.

Le choix a été fait d'orienter le questionnaire grand public sur des thématiques pour lesquelles la perception, les attentes et les besoins des habitants constituent une donnée essentielle à la construction du programme d'actions, notamment en matière de culture du risque, de communication, de sensibilisation, de dispositifs de surveillance ou encore d'accompagnement à la réduction de la vulnérabilité.

En revanche, les projets structurants de protection contre les inondations, tels que la création ou l'évolution de systèmes d'endiguement, n'ont pas fait l'objet d'une consultation directe via le questionnaire grand public. Ces dispositifs présentent une forte complexité technique, réglementaire, foncière et financière, nécessitant au préalable des études approfondies permettant d'en définir la faisabilité, les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Une consultation trop précoce sur des solutions non stabilisées aurait pu conduire à recueillir des avis difficilement exploitables ou à générer des attentes qui ne pourraient pas être satisfaites. Le choix a donc été fait de cibler la consultation grand public sur les thématiques permettant d'alimenter directement les orientations du PAPI (sensibilisation, communication, réduction de la vulnérabilité...), tout en maintenant l'information et les échanges sur les projets structurants avec les élus, partenaires et acteurs du territoire.

Les éventuelles phases de conception opérationnelle de ces aménagements feront l'objet de démarches de concertation adaptées, en lien avec les obligations réglementaires et les enjeux spécifiques à chaque projet.

Le questionnaire complet est présenté en annexe 1.

Une synthèse des résultats est présentée partie 2.1 du présent document. Les observations et commentaires libres formulés par les répondants ont fait l'objet d'une analyse qualitative et de réponses, permettant d'identifier les principales attentes, préoccupations et d'y répondre au mieux. Les suites données à ces contributions sont présentées dans la partie 3.

Les réunions publiques

Afin de favoriser les échanges de proximité et de prendre en compte les spécificités locales, des réunions publiques ont été organisées sur chacun des sous-bassins versants concernés par le PAPI.

Ces réunions se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Sous-bassin versant	Date	Commune	Nombre de participants
Pique	26/05/2026	Bagnères-de-Luchon	19
Garonne Moyenne	27/05/2026	Villeneuve de Rivière	19
Ourse	28/05/2026	Sarp	7
Sarté (Garonne Amont)	29/05/2026	Ore	34
Ger/ Job	02/06/2026	Aspet	5
Garonne Amont	XXX	XXX	XXX

Les réunions publiques ont été annoncées par l'envoi d'affiches et d'informations aux communes, communautés de communes et aux personnes ayant exprimé, dans le cadre du questionnaire, leur souhait d'être informé des prochaines étapes de l'élaboration du PAPI.

Chaque réunion s'est articulée autour des principales séquences suivantes :

- Présentation du SMGA, de la démarche PAPI et de ses objectifs ;
- Présentation synthétique du diagnostic du territoire et des enjeux liés au risque inondation ;
- Présentation des premières orientations du programme d'actions ;
- Temps d'échanges avec les participants afin de recueillir leurs observations, leurs retours et leurs propositions.

Les comptes rendus détaillés de chacune des réunions publiques sont présentés en annexe 2.

Les réunions techniques

En complément de la concertation ouverte au grand public, trois réunions techniques ont été organisées avec les partenaires institutionnels et les acteurs techniques afin d'approfondir certains enjeux et de consolider le programme d'actions. Ces trois réunions ont porté sur l'intégration du risque inondations dans l'urbanisme, la gestion de crise, et une réunion spécifique avec le SPC Garonne Tarn Lot (service de prévision des crues du bassin versant concerné).

Groupe de travail urbanisme	Groupe de travail gestion de crise	Groupe de travail partenariat SPC-GTL-SMGA-DDT
13 participants	21 participants	6 participants

Organisées entre le 07/05/2026 et le 22/05/2026, ces réunions avaient pour objectifs de :

- Partager le diagnostic et les enjeux identifiés sur les thématiques spécifiques
- Recueillir les observations et les expertises des partenaires
- Examiner la faisabilité technique des actions envisagées
- Identifier les complémentarités avec les démarches existantes
- Construire un programme d'actions cohérent et partagé

Les échanges ont permis d'enrichir le contenu du PAPI, d'intégrer les remarques formulées par les différents partenaires tout au long de son élaboration et d'identifier des pistes d'actions pertinentes présentées dans la partie 2.3.

2. Synthèse des contributions recueillies

2.1. Résultats du questionnaire

Le questionnaire en ligne a recueilli **210 contributions**, témoignant d'une participation satisfaisante au regard des démarches de concertation grand public généralement menées dans le cadre des PAPI. Bien que ces réponses ne soient pas statistiquement représentatives de l'ensemble de la population, elles ont permis de recueillir des éléments qualitatifs sur la perception du risque, les attentes en matière d'information et de sensibilisation, et d'enrichir la construction du programme grâce à la diversité des profils répondants (habitants, élus).

Synthèse des réponses

La poursuite de l'installation de repères de crues (déjà 19 posés sur 10 communes) sur le territoire vous paraît :

210 réponses

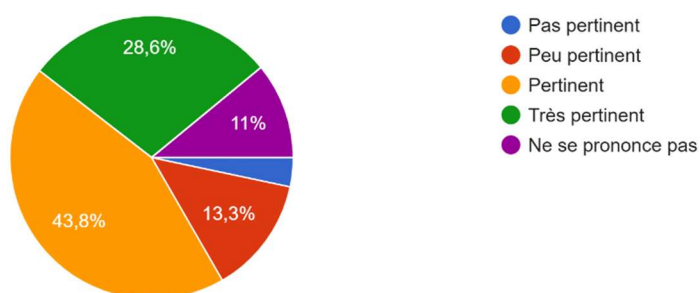


Figure 2 : Question repères de crues

La poursuite des actions de sensibilisation menée par le SMGA sur les inondations (interventions scolaires, expositions, conférences...) vous paraît :
210 réponses

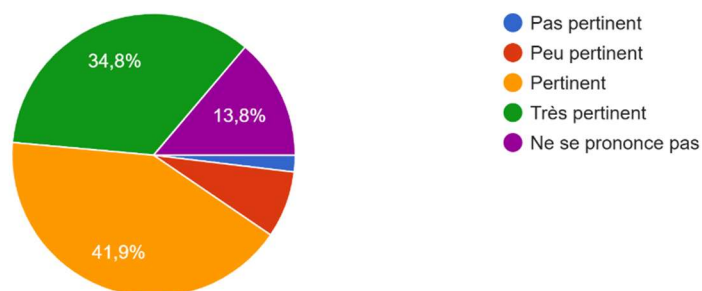


Figure 3 : Action communication, sensibilisation

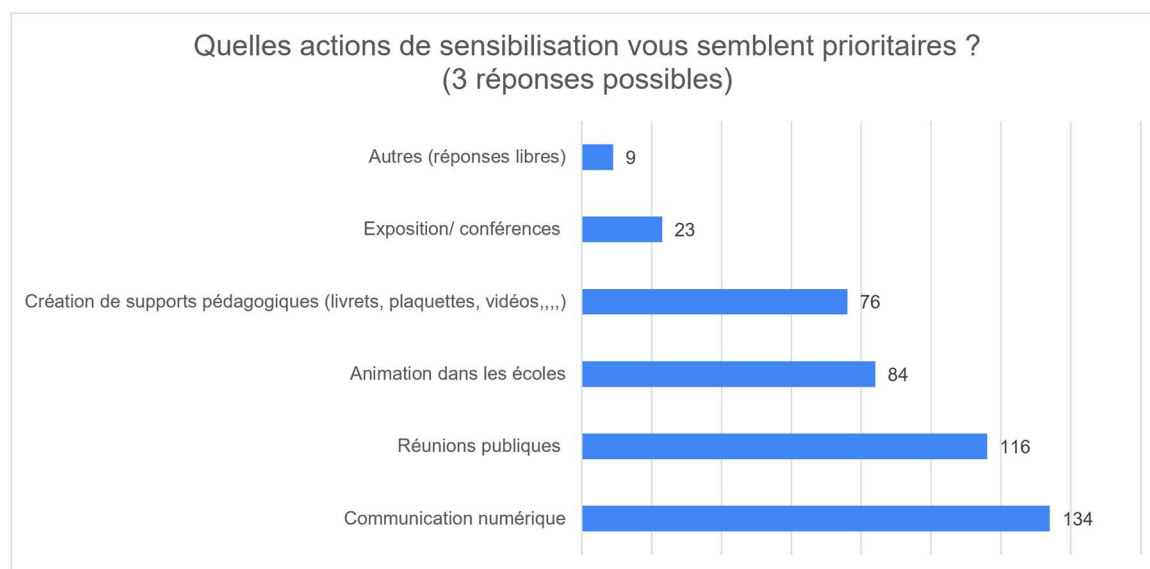


Figure 4 : Priorisation des actions de communications et de sensibilisation

Les réponses libres pour la question « Quelles actions de sensibilisation vous semblent prioritaires ? » ont été les suivantes :

- « Il faut des actions concrètes de prévention »
- « Prise en compte par le SIVOM et la mairie qui aujourd'hui sont amorphes »
- « Acculturation des élus »
- « Exposition avec organisation de tables rondes sur le sujet »
- « Pour les réunions publiques uniquement sur des projets spécifiques »
- « On demande plus d'actions concrètes ! Nous sommes déjà sensibilisés ! »
- « illiwap » (application mobile)
- « Travaux aménagement du buse »

La poursuite et l'enrichissement de l'observatoire des crues du territoire (retrouvez l'observatoire en cliquant ici) vous paraît :

210 réponses

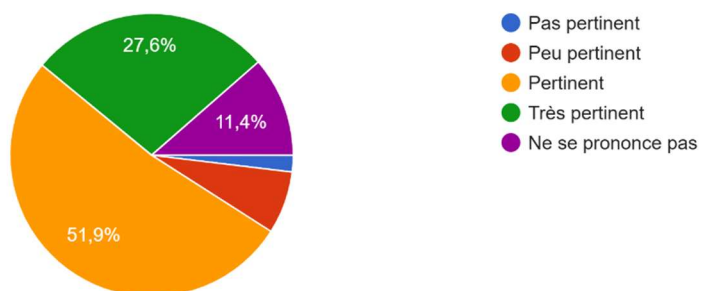


Figure 5 : Action observatoire des crues

L'accompagnement des communes dans la création ou la mise à jour de leur PCS (plan communal de sauvegarde) vous paraît :

210 réponses

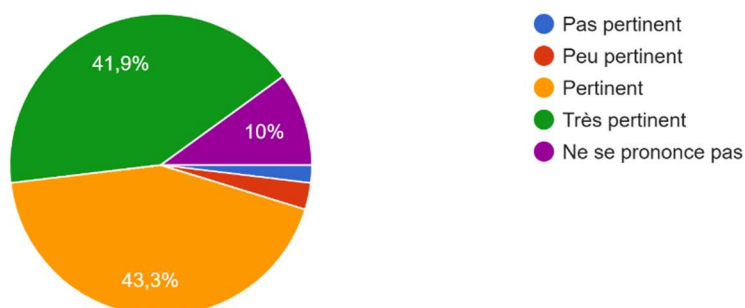


Figure 6 : Action PCS

L'ajout de stations météorologiques et de stations de mesure de hauteur d'eau, pour mieux anticiper les inondations et l'alerte, vous paraît :

210 réponses

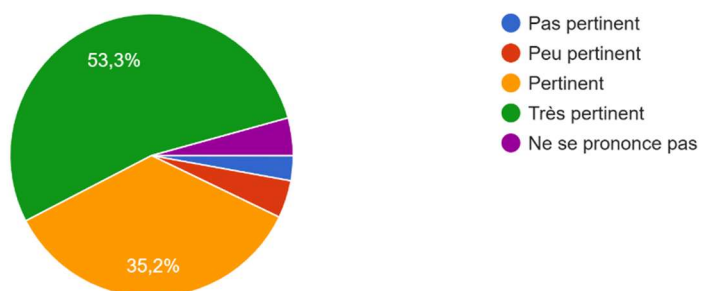


Figure 7 : Action sur les stations hydrométéorologique

Certaines actions permettent de mieux protéger les logements contre les inondations et diminuer leur vulnérabilité au risque inondation, par exemple : installer des protections pour empêcher l'eau d'entrer (batardeaux), poser des clapets anti-retours pour éviter les remontées d'eau par les canalisations, ou adapter le logement pour limiter les dégâts.

Le SMGA peut accompagner les propriétaires qui le souhaite en réalisant un diagnostic de leur habitation et en les aidant à obtenir des subventions pour financer ces travaux.

Cette mesure vous paraît :

210 réponses

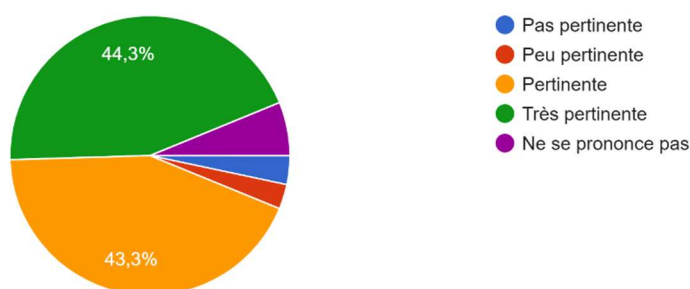


Figure 8 : Action réduction de vulnérabilité au bâti

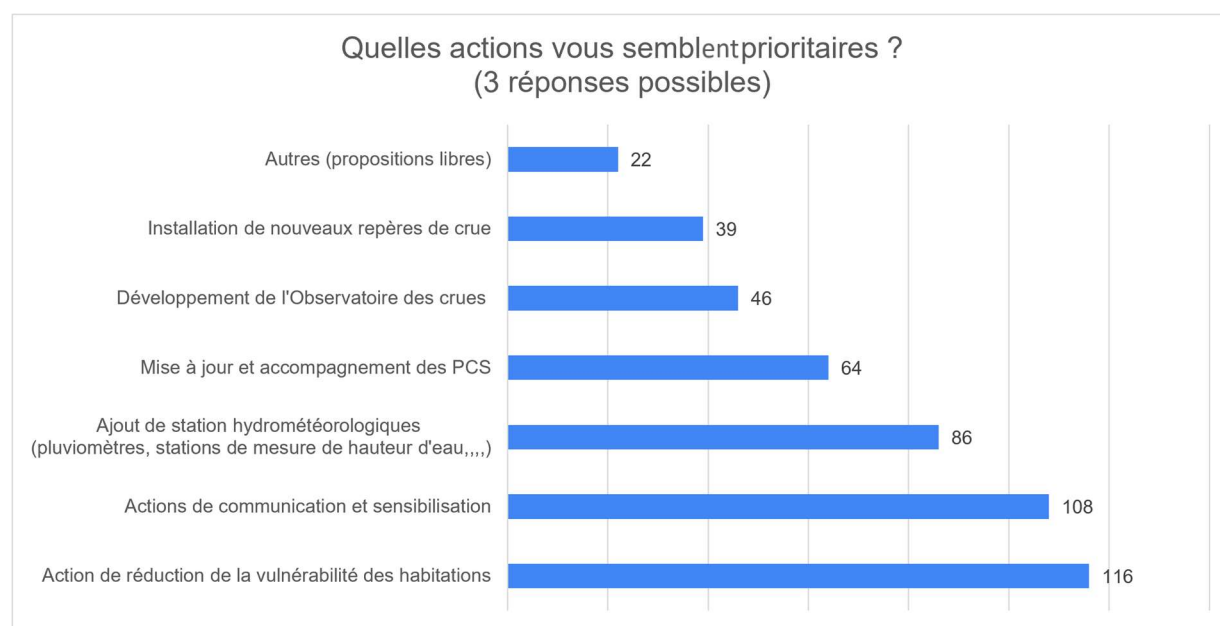


Figure 9 : Priorisation globale des actions

Les propositions libres concernant les actions prioritaires ont été les suivantes :

- « Contrôle de tous les risques en amont : barrages »
- « Nettoyage des cours d'eau »
- « Curage du sarté et des fosses d'eaux pluviales de Galié, buses le long de la RN SOUS DIMENSIONNÉE, exutoire mal implanté »
- « Curage et étude hydrologique et géographique des fossés »
- « Amélioration du réseau pluvial »

- « Sécuriser globalement les villages plutôt que les habitations individuelles »
- « Entretien des fossés »
- « Tenir compte du retour des administrés »
- « Redonner de la place à la Garonne »
- « Le nettoyage des fleuves, Entretien du bord de la Garonne pour éviter que les arbres morts tombent et bouchent »
- « Création de haies et petits fossés d'évacuation de l'eau en bordure des champs agricoles éliminés par le labourage des terres »
- « Revoir les réseaux pluviales »
- « ENTRETIEN PAR COMMUNE ET RIVERAINS COURS D'EAUX »
- « Entretien des cours d'eau »
- « Entretien des cours d'eau (canal envasé dans la commune) »
- « Travaux pour limiter les dégâts de la Garonne et le ruisseau du Sarté »
- « Mener des actions communes pour réduire le risque : nettoyage des cours d'eau et fossés. Mise en place de remblais de protection. Etc et surtout contrôler que le nécessaire est fait. »
- « Conserver les zones humides et maîtriser le ravinement »
- « Entretien des cours d'eau, risque d'embâcles, entretien entre barrage du pont du roi et Fos. L'Espagne semble avoir fait le nécessaire très vite après 2013. La Garonne aura un grand « boulevard » en cas de nouvelle crue. »
- « Actions de mise en place et d'entretien de protections d'ensemble »
- « Remise en place de zone humide »

Liste des commentaires libres

« Avez-vous des remarques, suggestions ou propositions concernant le futur programme d'actions ? »

- « Développer l'Aide financière pour les démarches préventives »
- « Je pense qu'il faut sérieusement se pencher sur l'érosion des berges de Garonne due au non entretien et des berges et de la Garonne elle-même. Cet abandon provoque des dégâts considérables sur les propriétés riveraines. »
- « Changer d'acronyme... "PAPI" n'est pas sincèrement sérieux, dès le départ. Pourquoi "MOUGEOT" tant qu'à y être !? »
- « Continuez et protégez-nous »
- « Créer sur Miramont de Comminges un bassin de rétention ou mini barrage en temps de forte pluie qui récupère l'eau en surplus du ruisseau qui est relié à la Garonne pour éviter les débordements et inondation des maisons individuelles »
- « Dans certaines situations où des mesures de protection s'avèrent impossibles, des solutions d'acquisition au titre du Fonds Barnier ont été envisagées ? »

- *« Curer le ruisseau Sarté : une boue épaisse s'est déposée dans son lit faisant monter le niveau et facilitant les débordements »*
- *« Depuis 2013 rien n'a été fait ! A quand des actions concrètes ? »*
- *« Enlèvement des embâcles existants »*
- *« Entretien des fossés »*
- *« Envoyer un signal d'alerte par le biais de cette application pour prévenir le risque de crue »*
- *« Étudier la sécurisation du terrain ex-camping à Fos afin de pouvoir le réouvrir en sécurité (zone à faible hauteur d'eau en cas de crue) »*
- *« Faciliter les démarches pour permettre aux propriétaires riverains d'entretenir les cours d'eau afin d'éviter la formation des embâcles au fur et à mesure ».*
- *« Remplacer les revêtements en goudron par des revêtements drainants ou perméables (rues, places publiques, parkings dans les villages...) »*
- *« Grosse inondation de la Garonne en 2013, il est quand-même assez décevant de voir qu'on s'interroge sur le sujet en 2026. »*
- *« Imposer aux propriétaires de nettoyer leur buse et fossé »*
- *« Information maximale du public concerné sur les risques et la marche à suivre en cas de prévision de crues »*
- *« Informer et communiquer plus largement sur le futur programme d'actions. Je n'ai vu qu'une seule affichette sur ma commune. Pourquoi la Mairie, la communauté de communes (qui a une application mobile pour informer) ne prennent pas part à la communication sur ce programme et cette consultation ? Concernant la taxe GEMAPI pour augmenter les moyens financiers, je serais d'accord seulement si d'autres axes de réflexion financière ont été explorés : quid de la responsabilité de ceux qui ont consciemment généré le risque via la politique d'urbanisation ? Pour la taxe GEMAPI, comment assurer une participation de tous ? »*
- *« Installation de système d'alerte ET information du public sur ces systèmes. Exemple : serai-je informé et comment ? »*
- *« J'ai déjà eu un rapport de diagnostic vulnérabilité inondation, j'ai fait une demande de subvention pour des batardeaux il y a 13 mois, réponse favorable, mais en attente d'un récépissé de la préfecture. »*
- *« Le SMGA doit maintenant être dans l'action. »*
- *« Le village de Fronsac reçoit les eaux du bassin versant du massif du Gar Chaum Fronsac. Les eaux se déversent dans les deux fossés qui longent la départementale 618 et se jettent dans le canal, au niveau de la mairie d'où les inondations et sur la départementale et dans le village. Il serait nécessaire de curer le canal : (le lit actuel est pratiquement au niveau de la route) et opportun de dévier les eaux du massif du Gar vers la Garonne (possibilité d'utiliser le canal de fuite du moulin de Caue). Une réunion publique en présence de tous les acteurs serait judicieuse : préfecture, communauté de communes, mairies de Chaum et de Fronsac, fédération de pêche,*

les propriétaires des moulins (3 à Fronsac et moulin de Peyremale à Chaum), riverains, le syndicat Garonne-Amont... »

- *« Les assurances ne sont pas la solution »*
- *« Les communes devraient mieux entretenir les fossés surtout quand c'est à côté des habitations »*
- *« L'information ne suffit pas. Des mesures de réduction des risques doivent être entreprises. »*
- *« Lorsque des inondations sont dus à des problèmes de voiries (malfaçons) il serait judicieux que les choses soient étudiées sérieusement par les services concernés et rapidement ! Pour ma part, signalement à la commune il y a 1 an avec preuves (photos et vidéos) et aucune démarche d'étude pour correction n'a été entreprise »*
- *« Mettre en ligne les observations sur le terrain déjà réalisées. Créer un répertoire des personnes situées dans des zones les plus à risque à contacter en priorité en cas de risque de crue. »*
- *« Mon Ressenti : zéro info pour les habitants de Fos, ni pour l'avant, le pendant et l'après malgré les nombreuses crues dont 2013... »*
- *« Nous avons déjà réalisé le diagnostic qui n'a malheureusement pas était utile dans notre cas. Les propositions ne répondent pas aux problèmes. »*
- *« On constate que les ruisseaux de montagne se chargent d'embâcles qui sont difficiles à évacuer d'autant plus que les propriétaires des rives ne peuvent s'y rendre aisément ou ne résident plus sur la commune »*
- *« Planter des arbres et arrêter de goudronner. Plus d'espaces verts »*
- *« Réaménager le canal d'Estenos »*
- *« Refaire le réseau pluvial »*
- *« Remettre en place des zones humides »*
- *« RESPONSABILISER PAR TOUS MOYENS LES COMMUNES ET PROPRIETAIRES SUR L'INCIDENCE DE LA VEGETATION DES ARBRES : AVERTISSEMENT AVEC DELAI D'EXECUTION ETC... BEL EXEMPLE A ENCAUSSE D'UNE COLLINE MASSACREE OU LES ARBRES N'ONT PAS ETE ABATTUS MAIS ARRACHES, CE QUI PROMET DES ECOULEMENTS IMPORTANT LORS D'ORAGES. »*
- *« Travaux à faire »*
- *« Une communication numérique d'alerte pour les personnes qui le souhaitent me paraîtrait particulièrement judicieuse. »*
- *« Sensibiliser à la replantation de haies à la remise en état des fossés secondaires pour canaliser l'eau vers le cours d'eau principal »*
- *« Installer des clapets sur le pluvial de la place de l'église à Miramont ! L'eau monte par là avant même que la Garonne déborde !!! Hélas, rien n'est prévu je crois... Or, des maisons sont concernées ! »*
- *« Pour m'être beaucoup promenée dans la France et le monde, j'ai vu des rivières qui avaient de la "place", avec un lit, une forêt, de grands prés humides, et peu d'habitations proches de la rivière. Et la Garonne n'est pas comme ça, elle est*

droite et canalisée, alors forcément en crue ça déborde. Peut-être qu'on pourrait travailler à redonner de la place à la Garonne, pour qu'elle déborde mais que ce soit sans conséquences ? Sans parler des bienfaits pour la biodiversité ! »

- *« Merci de l'intérêt porté à ce phénomène, moi même très intéressée, sur les constructions en Zone Inondable... »*
- *« Le plus important me semble être l'entretien et l'aménagement des cours d'eaux pour limiter les risques d'inondation. »*
- *« Une communication numérique d'alerte pour les personnes qui le souhaitent me paraîtrait particulièrement judicieuse. »*
- *« Communiquer régulièrement sur le sujet dans les médias locaux, pas seulement au moment des crises. »*
- *« Bravo les desmans !!!!! »*

Réponse et suite à donner par grande thématique de commentaire

Thématique 1 – Demande d'actions concrètes et de travaux

Commentaires concernés :

- *« Continuez et protégez-nous »*
- *« Depuis 2013 rien n'a été fait ! A quand des actions concrètes ? »*
- *« Grosse inondation de la Garonne en 2013, il est quand-même assez décevant de voir qu'on s'interroge sur le sujet en 2026. »*
- *« Le SMGA doit maintenant être dans l'action. »*
- *« L'information ne suffit pas. Des mesures de réduction des risques doivent être entreprises. »*
- *« Travaux à faire »*
- *« Les assurances ne sont pas la solution »*

Réponse du SMGA

Le SMGA partage le constat exprimé sur la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes de réduction du risque. Le futur PAPI a précisément pour objectif de programmer des actions opérationnelles, combinant des études, des travaux, des actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration de la gestion de crise. Toutes les demandes exprimées alimentent la priorisation des actions qui seront engagées dans les prochaines années, sous réserve des financements et des autorisations nécessaires. Il est à noter que la phase d'études préalables (PEP-PAPI), étape obligatoire réglementairement, avait pour vocation d'étudier le risque sur le territoire, pour ainsi mettre en place des actions concrètes pertinentes dans le cadre du PAPI complet.

Thématique 2 – Entretien des cours d'eau, fossés et embâcles

Commentaires recueillis

- *« Je pense qu'il faut sérieusement se pencher sur l'érosion des berges de Garonne due au non entretien des berges... »*
- *« Curer le ruisseau Sarté : une boue épaisse s'est déposée dans son lit... »*
- *« Enlèvement des embâcles existants »*

- « *Entretien des fossés* »
- « *Faciliter les démarches pour permettre aux propriétaires riverains d'entretenir les cours d'eau afin d'éviter la formation des embâcles...* »
- « *Imposer aux propriétaires de nettoyer leur buse et fossé* »
- « *Les communes devraient mieux entretenir les fossés surtout quand c'est à côté des habitations* »
- « *On constate que les ruisseaux de montagne se chargent d'embâcles...* »
- « *RESPONSABILISER PAR TOUS MOYENS LES COMMUNES ET PROPRIETAIRES SUR L'INCIDENCE DE LA VEGETATION...* »
- « *Le plus important me semble être l'entretien et l'aménagement des cours d'eaux pour limiter les risques d'inondation.* »

Réponse du SMGA

L'entretien des cours d'eau est une préoccupation majeure exprimée lors de la concertation. Le SMGA rappelle que les responsabilités sont partagées entre les propriétaires riverains, les collectivités et les gestionnaires concernés selon les situations. Les actions de gestion des cours d'eau inscrites au PAPI viseront à réduire le risque lorsqu'un intérêt hydraulique est démontré, tout en conciliant les enjeux environnementaux. Les demandes portant sur des interventions localisées seront étudiées ou transmises aux gestionnaires compétents.

Thématique 3 – Information, communication et culture du risque

Commentaires recueillis

- « *Information maximale du public concerné...* »
- « *Informer et communiquer plus largement sur le futur programme d'actions...* »
- « *Mon ressenti : zéro info pour les habitants de Fos...* »
- « *Mettre en ligne les observations sur le terrain déjà réalisées.* »
- « *Communiquer régulièrement sur le sujet dans les médias locaux, pas seulement au moment des crises.* »

Réponse du SMGA

Les remarques recueillies soulignent une attente en matière d'information et de sensibilisation. Le développement de la culture du risque constitue un axe du futur PAPI. Le SMGA poursuivra les actions de communication en s'appuyant sur les résultats de la concertation. Différents supports peuvent être utilisés comme des réunions publiques, site internet, documents pédagogiques, médias locaux, collectivités partenaires (etc.) afin d'améliorer la diffusion de l'information auprès des habitants.

Thématique 4 – Alerte des populations et gestion de crise

Commentaires recueillis

- « *Envoyer un signal d'alerte par le biais de cette application...* » (référence à l'application *panneaupocket* que des mairies ont utilisés pour diffuser le questionnaire)
- « *Installation de système d'alerte ET information du public sur ces systèmes.* »
- « *Une communication numérique d'alerte pour les personnes qui le souhaitent me paraîtrait particulièrement judicieuse.* »
- « *Créer un répertoire des personnes situées dans les zones les plus à risque...* »

Réponse du SMGA

L'amélioration de l'information des populations en cas de crue constitue une attente forte. Le SMGA rappelle que l'alerte des populations relève principalement des maires et des services de l'État. Dans le cadre de ces actions le SMGA a mis en place un système d'alerte local (SDAL) sur l'Ourse, d'autres projets de SDAL seront à arbitrer dans le cadre du PAPI (Sarté et Job) ainsi que l'amélioration de la prévision sur le territoire en lien avec le SPC GTL (voir partie 2.3).

Thématique 5 – Réduction de la vulnérabilité et aides financières

Commentaires recueillis

- « Développer l'aide financière pour les démarches préventives »
- « Dans certaines situations... des solutions d'acquisition au titre du Fonds Barnier... »
- « J'ai déjà eu un rapport de diagnostic vulnérabilité... en attente d'un récépissé... »
- « Nous avons déjà réalisé le diagnostic qui n'a malheureusement pas été utile... »

Réponse du SMGA

Le SMGA prend acte des attentes exprimées concernant l'accompagnement des particuliers et les dispositifs d'aides. Le PAPI prévoit de poursuivre les actions de réduction de la vulnérabilité des biens exposés. Les modalités de financement des travaux et les acquisitions éventuelles dans le cadre du Fonds Barnier relèvent toutefois de dispositifs réglementaires spécifiques, instruits par les services de l'État. Il est envisagé dans le futur PAPI de maintenir un accompagnement soutenu des demandeurs de la subvention RV-PAPI et de travailler en lien avec les services instructeurs pour faciliter au mieux la démarche.

Thématique 6 – Urbanisme, solutions fondées sur la nature et aménagement du territoire

Commentaires recueillis

- « Remplacer les revêtements en goudron par des revêtements drainants... »
- « Planter des arbres et arrêter de goudronner. Plus d'espaces verts. »
- « Remettre en place des zones humides »
- « Sensibiliser à la replantation de haies... »
- « Pour m'être beaucoup promenée... redonner de la place à la Garonne... »
- « Concernant la taxe GEMAPI... quid de la responsabilité de ceux qui ont généré le risque via la politique d'urbanisation ? »

Réponse du SMGA

Les contributions mettent en évidence un intérêt pour les solutions fondées sur la nature et une meilleure prise en compte du risque dans les politiques d'aménagement. Ces orientations sont cohérentes avec les objectifs du PAPI, qui visent à favoriser, lorsque cela est possible, des solutions conciliant réduction du risque d'inondation, préservation des milieux naturels et adaptation du territoire. Aussi, la prise en compte du risque dans l'urbanisme constitue un axe d'action du PAPI, qui a aussi fait l'objet d'une réunion technique (voir partie 2.3).

Thématique 7 – Gestion des eaux pluviales et réseaux communaux

Commentaires recueillis

- « Installer des clapets sur le pluvial de la place de l'église à Miramont ! L'eau monte par là avant même que la Garonne déborde !!! Hélas, rien n'est prévu je crois... Or, des maisons sont concernées ! »
- « Refaire le réseau pluvial. »
- « Lorsque des inondations sont dues à des problèmes de voiries (malfaçons), il serait judicieux que les choses soient étudiées sérieusement par les services concernés et rapidement ! Pour ma part, signalement à la commune il y a un an avec preuves (photos et vidéos) et aucune démarche d'étude pour correction n'a été entreprise. »
- « Les communes devraient mieux entretenir les fossés surtout quand c'est à côté des habitations. »
- « Imposer aux propriétaires de nettoyer leur buse et fossé. »
- « Le village de Fronsac reçoit les eaux du bassin versant du massif du Gar... les eaux se déversent dans les fossés qui longent la RD618... »

Réponse du SMGA

Plusieurs contributions mettent en évidence des problématiques liées au ruissellement, au fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales, des fossés routiers ou des ouvrages de collecte.

Le SMGA rappelle que la gestion des eaux pluviales urbaines, l'entretien des réseaux pluviaux communaux ainsi que la gestion de la voirie relèvent principalement des compétences des communes ou de leurs EPCI, et, selon les cas, du département pour les routes départementales, l'Etat pour la route nationale.

Ces observations seront transmises aux collectivités concernées afin qu'elles puissent être prises en compte dans leurs réflexions et leurs programmes d'intervention.

Le futur PAPI pourra tout de même contribuer à améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellement, à sensibiliser les collectivités à leur prise en compte et à favoriser une meilleure articulation entre la gestion des cours d'eau, la gestion des eaux pluviales et l'aménagement du territoire.

Analyse des résultats

À partir des 210 réponses du questionnaire de concertation du PAPI du SMGA, plusieurs enseignements se dégagent. Ils permettent de mieux cerner le niveau de connaissance du risque, les attentes des habitants et des acteurs du territoire, ainsi que les priorités à intégrer dans le futur programme d'actions.

Profil des répondants

Une participation majoritairement citoyenne

La concertation a principalement mobilisé les habitants du territoire :

- 175 répondants (83 %) sont des particuliers ;
- 33 répondants (16 %) sont des élus ou représentants de collectivités ;
- Les associations et autres structures restent très peu représentées.

L'échantillon est relativement mature, avec une forte représentation des personnes de 40 ans et plus, ce qui traduit probablement une sensibilité accrue aux événements passés.

Tranche d'âge :

175 réponses

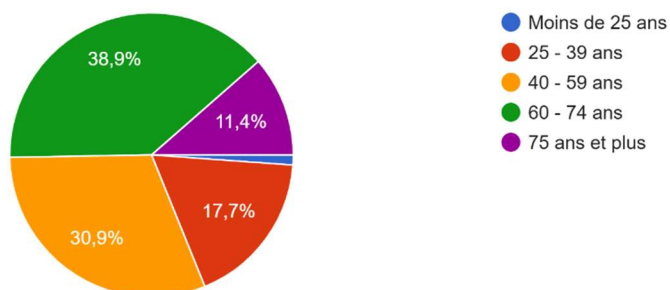


Figure 10 : Tranche d'âge des répondants

La figure 13 représente le lieu d'habitation des personnes ayant répondu au questionnaire. On constate, en croisant ces données à celles de la vulnérabilité du territoire (coûts des sinistres CATNAT de 1995 à 2021) que dans la majorité des cas les communes qui comptent le plus de réponses sont celles qui sont davantage exposées au risque inondation.

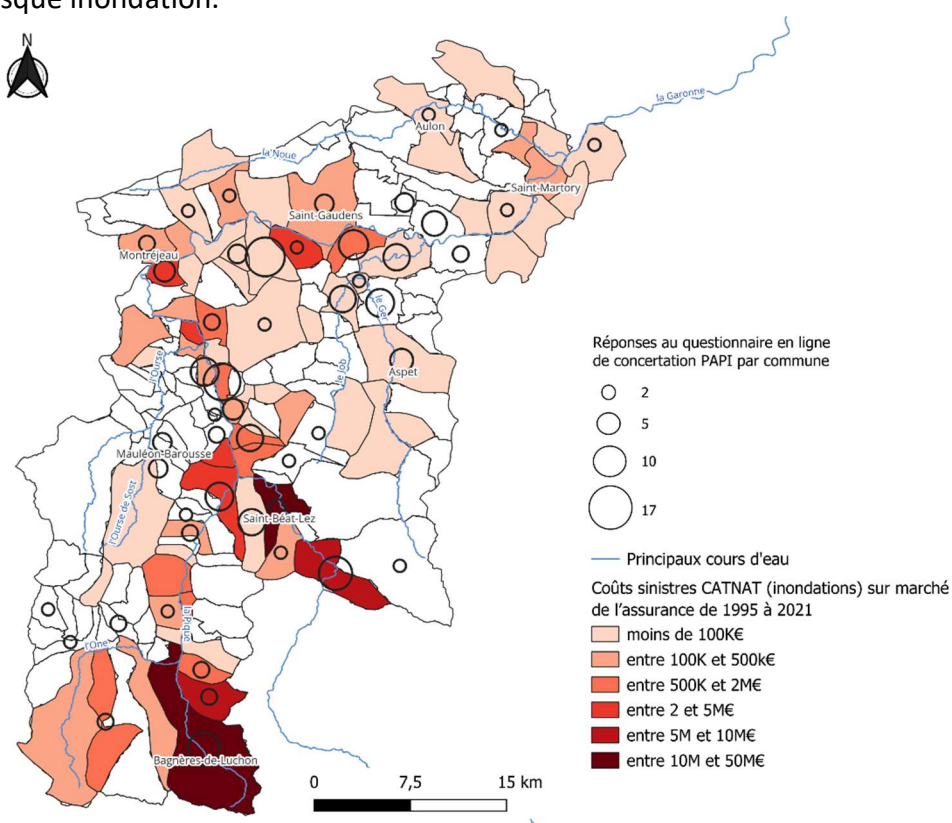


Figure 11 : Cartographie de commune de résidence des répondants au questionnaire et de la vulnérabilité du territoire

L'implication directe des personnes ayant répondu au questionnaire pourrait s'expliquer par le fait qu'une majorité a déjà subi une inondation sur le territoire du SMGA et ainsi souhaite s'exprimer à ce sujet.

Avez-vous déjà vécu une inondation sur le territoire du SMGA ?
175 réponses

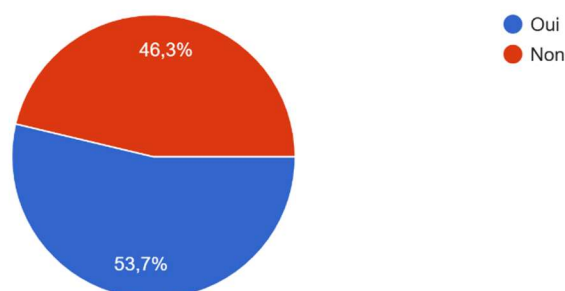


Figure 12 : Part des répondants ayant déjà subi une inondation sur le territoire du SMGA

Analyse générale des résultats

Une culture du risque encore insuffisamment développée

L'un des principaux enseignements du questionnaire est le manque d'information ressenti par les habitants.

Concernant :

- Le risque d'inondation sur leur commune, près de 61 % des répondants se disent peu ou pas du tout informés ;
- Les consignes à suivre en cas de crue, cette proportion atteint environ 67 % ;
- Les dispositifs d'alerte existants, près de 73 % estiment être peu ou pas informés.

Vous sentez-vous suffisamment informé(e) sur :

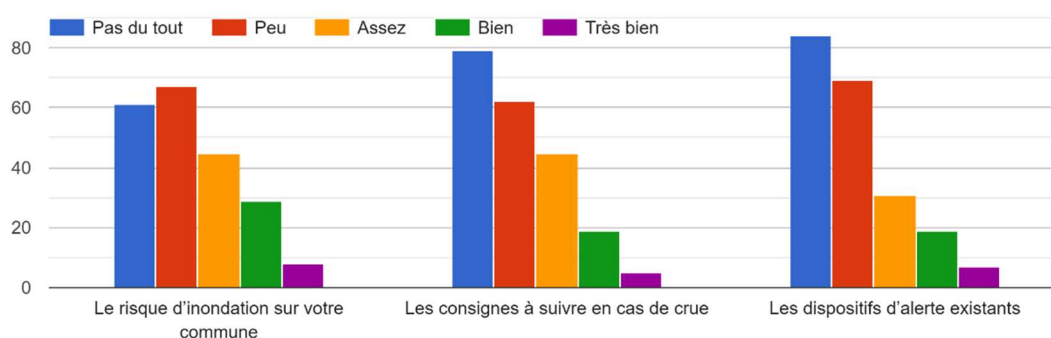


Figure 13 : Niveau d'information des répondants

Par ailleurs, la démarche du SMGA et le futur PAPI restent encore peu connus :

- 50 % des répondants déclarent ne pas connaître la démarche ;
- Seulement 13 % indiquent la connaître précisément.

Le besoin d'information constitue l'un des constats de cette concertation.

Avez-vous connaissance de la démarche du SMGA (Syndicat Mixte Garonne Amont) et du futur PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) ?
210 réponses

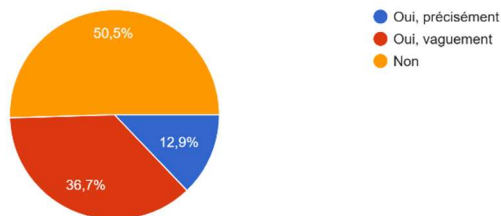


Figure 14 : Niveau de connaissance du PAPI des répondants

Un territoire concerné mais parfois mal identifié

Parmi les répondants :

- 73 déclarent habiter en zone inondable ;
- 65 indiquent ne pas y habiter ;
- 37 répondent "je ne sais pas".

Cette proportion importante de personnes ne sachant pas si elles résident en zone inondable montre que la connaissance du risque local reste perfectible.

Habitez vous en zone inondable ?
175 réponses

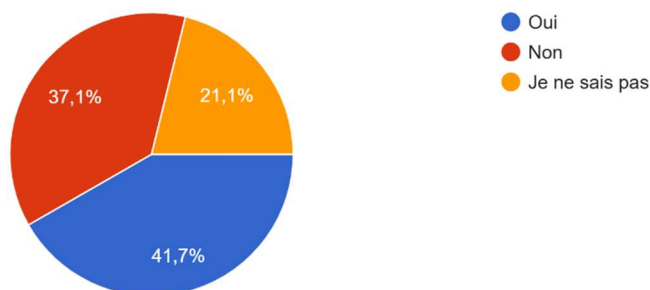


Figure 15 : Part habitant en zone inondable

Les attentes exprimées

Les réponses montrent une forte adhésion aux actions proposées dans le cadre du futur PAPI.

Les actions jugées les plus pertinentes

Les niveaux d'approbation ("Pertinent" + "Très pertinent") sont particulièrement élevés. Les actions les mieux soutenues sont :

Action	Avis favorables
Ajout de stations hydrométéorologiques	89 %
Accompagnement des PCS communaux	85 %

Action	Avis favorables
Développement de l'observatoire des crues	80 %
Actions de sensibilisation	77 %
Installation de nouveaux repères de crue	72 %

Cela montre que les répondants privilégient à la fois :

- Une meilleure anticipation des crues,
- Une amélioration de l'alerte,
- Une meilleure préparation des communes,
- Et la transmission de la mémoire du risque.

Les priorités exprimées

Le classement des actions prioritaires confirme ces tendances.

1. Réduction de la vulnérabilité des habitations

116 citations (55 % des répondants)

Il s'agit de la priorité la plus fréquemment exprimée.

Les habitants attendent un accompagnement concret pour protéger leur logement (batardeaux, clapets anti-retour, diagnostics de vulnérabilité, aides financières...).

Cette attente est renforcée par le fait que :

- 67 personnes déclarent qu'elles solliciteraient ce dispositif ;
- 73 répondent "peut-être".

Autrement dit, près des deux tiers des répondants pourraient être directement intéressés par la démarche.

Seriez-vous susceptible de solliciter ce dispositif ?

208 réponses

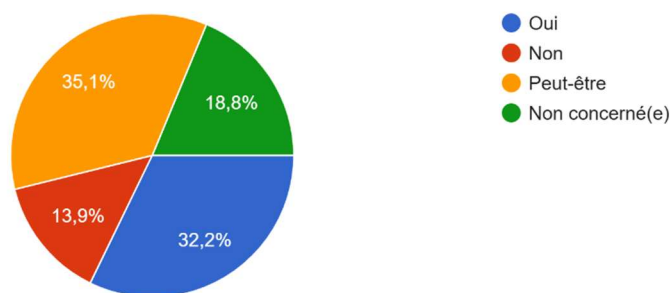


Figure 16 : Part d'adhésion aux actions de réduction de la vulnérabilité au bâti

2. Communication et sensibilisation

108 citations (51 %)

Il s'agit de la deuxième priorité du questionnaire.

Les habitants souhaitent :

- Être davantage informés ;
- Mieux comprendre les risques ;
- Connaître les bons comportements.

Les actions de sensibilisation les plus demandées sont :

Action	Nombre de citations
Communication numérique	134
Réunions publiques	116
Animations scolaires	84
Supports pédagogiques	76
Expositions / conférences	23

Le numérique apparaît ainsi comme le principal vecteur d'information attendu.

3. Renforcer les outils d'anticipation

86 citations (41 %)

Les répondants soutiennent fortement :

- L'installation de nouvelles stations météo,
- Les stations de mesure des niveaux d'eau,
- Une amélioration des systèmes d'alerte.

Cette attente rejoint directement le déficit d'information exprimé plus haut.

4. Renforcer la préparation des communes

Les répondants considèrent également comme prioritaires :

- L'accompagnement des Plans Communaux de Sauvegarde (64 citations) ;
- Le développement de l'observatoire des crues (46 citations).

Ils attendent une meilleure préparation collective face aux événements.

Soutien à la poursuite du PAPI

Malgré les contraintes financières évoquées dans le questionnaire :

- 98 répondants (47 %) sont favorables à un renforcement des moyens financiers ;
- 75 ne se prononcent pas ;
- Seuls 37 y sont opposés.

À ce jour, les moyens financiers dont dispose le SMGA ne permettent pas d'engager pleinement la phase opérationnelle du futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Seriez-vous favorable à un renforcement des moyens financiers dédiés à la prévention des inondations sur le territoire, via la taxe GEMAPI ?

210 réponses

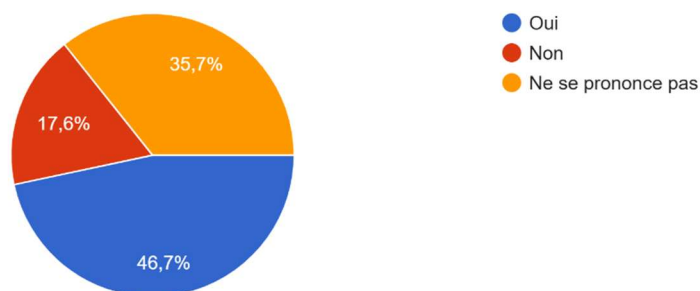


Figure 17 : Opinion face au renforcement de la taxe GEMAPI

Par ailleurs :

- 113 personnes souhaitent être informées et participer aux prochaines démarches de concertation, ce qui témoigne d'un réel intérêt pour le projet.

Principaux enseignements

Ce questionnaire en ligne met en évidence plusieurs éléments :

- La connaissance du risque inondation demeure insuffisante, notamment concernant les dispositifs d'alerte et les comportements à adopter ;
- Les habitants attendent avant tout des actions concrètes leur permettant de protéger leurs biens ;
- La communication et la sensibilisation constituent une attente des répondants ;
- Les dispositifs d'anticipation (stations hydrométéorologiques, observatoire, systèmes d'alerte) bénéficient d'un fort soutien ;
- Les répondants souhaitent également que les communes soient mieux préparées à la gestion de crise.

Dans l'ensemble, cette concertation montre une forte adhésion aux orientations du futur PAPI. Les répondants expriment une attente claire : disposer de davantage d'informations, d'outils d'anticipation et d'un accompagnement concret pour mieux faire face au risque d'inondation. Ces résultats confortent les grandes orientations du programme d'actions envisagé et mettent en évidence l'importance de poursuivre la mobilisation des habitants tout au long de sa mise en œuvre. Ces différents éléments révélés par le questionnaire pourront permettre de hiérarchiser les actions et les moyens alloués à chacune d'elles au cours de la phase d'arbitrage.

2.2. Les réunions publiques

Les 6 réunions publiques ont mobilisé un total de 84 participants venus s'informer et partager leur avis sur le sujet de la prévention des inondations.

Les réunions publiques se sont déroulées de la manière suivante :

- Présentation du contexte (SMGA, PAPI, PEP-PAPI)
- Vulnérabilité globale du territoire du SMGA
- Focus sur chaque sous bassin versant, sa vulnérabilité, les études réalisées, les projets à venir, ...
- Zoom particulier sur le bassin-versant sur lequel a lieu la réunion (vulnérabilité, études menées, projets, ...)
- Les axes d'actions du PAPI
- Les décisions qui seront à arbitrer
- Le financement
- Questions et échanges

La présentation et les comptes rendus de ces réunions sont consultables en annexe 2.

Les réunions publiques ont permis de recueillir de nombreuses questions, remarques et témoignages de la part des habitants, des élus et des riverains. Les échanges ont

principalement porté sur la compréhension du fonctionnement des cours d'eau, les solutions de protection envisagées, la réglementation applicable ainsi que les modalités de financement des actions de prévention.

Au-delà des situations locales propres à chaque bassin versant, plusieurs enseignements transversaux émergent.

Informations et pédagogie

Comme le révélait déjà le questionnaire, les participants expriment un besoin d'explications sur le fonctionnement du risque inondation et sur les politiques publiques mises en œuvre.

Les échanges montrent que plusieurs sujets restent encore mal connus :

- le fonctionnement du PAPI et son calendrier ;
- les compétences respectives du SMGA, des communes, des intercommunalités et des services de l'État ;
- le fonctionnement de la taxe GEMAPI ;
- les procédures administratives liées aux travaux ;
- les responsabilités des propriétaires riverains.

Les habitants souhaitent comprendre pourquoi certaines interventions sont possibles alors que d'autres ne le sont pas, notamment concernant le curage des cours d'eau, l'entretien de la végétation ou les interventions sur les digues et merlons. Ainsi il peut être envisagé de diffuser des livrets explicatifs sur l'entretien des cours d'eau, sujet qui semble mal connu.

Demande « d'actions concrètes » de prévention

Les échanges montrent que les habitants attendent avant tout des réponses opérationnelles face au risque d'inondation, ce qui a été aussi ressorti lors du questionnaire en ligne.

Les principales attentes concernent :

- les travaux de protection ;
- la réduction de la vulnérabilité des habitations ;
- l'entretien des cours d'eau ;
- l'amélioration des dispositifs d'alerte ;
- l'accélération des procédures administratives.

De nombreuses questions ont concernées les travaux envisagés sur les communes ainsi que leur calendrier de réalisation.

Cette attente est particulièrement marquée sur les secteurs de Loures-Barousse, Gourdan-Polignan, Barbazan, Ore et Galié, secteurs fréquemment inondés.

Les réunions montrent également que les habitants perçoivent parfois difficilement les délais importants entre les études, les procédures réglementaires et la réalisation effective des travaux.

Une meilleure communication sur les différentes étapes d'un PAPI apparaît utile afin d'expliquer les délais réglementaires et les conditions de financement des opérations.

L'entretien des cours d'eau

La question de l'entretien des rivières est l'un des thèmes les plus fréquemment abordés au cours des réunions.

De nombreux habitants associent directement l'accumulation de matériaux, la végétation, les embâcles et le manque de curage, à l'aggravation des inondations.

Les échanges ont permis de rappeler que la réalité est plus nuancée :

- certains secteurs, peu nombreux, présentent effectivement des excédents sédimentaires nécessitant une gestion adaptée ;
- d'autres, plus généralement, connaissent au contraire une incision importante du lit, où le curage pourrait aggraver les déséquilibres.

Les intervenants ont également insisté sur le rôle hydraulique du transport naturel des sédiments, permettant la dissipation de l'énergie des crues et leur capacité destructive, ainsi que sur le caractère très encadré des opérations de curage. L'intérêt écologique a aussi été rappelé.

Cette thématique met en évidence un besoin important de pédagogie sur le fonctionnement morphologique des cours d'eau et sur les raisons qui conduisent à privilégier une gestion différenciée selon les secteurs.

Les fonctionnements hydrauliques

Les participants ont soulevé de nombreuses questions concernant :

- les interactions entre les différents cours d'eau ;
- le rôle des digues et des merlons ;
- les phénomènes de débordement ;
- les zones d'expansion des crues ;
- la mobilité naturelle des rivières.

Ces interrogations montrent une volonté de mieux comprendre les mécanismes d'inondation propres au territoire.

Les réunions ont également permis de présenter les études hydrauliques en cours et les nouvelles modélisations qui serviront de base aux futures décisions.

La diffusion des résultats des études pourrait permettre de favoriser leur appropriation par les élus et les habitants.

Les financements

Le financement de la prévention des inondations a suscité de nombreux échanges.

Les questions ont principalement porté sur :

- les contributions des EPCI, notamment au travers de la taxe GEMAPI ;
- la participation financière de l'État ;
- le rôle du Fonds Barnier ;
- l'éventuelle contribution des compagnies d'assurance ;
- le coût des futurs ouvrages.

Les élus ont rappelé que les collectivités assument aujourd'hui une part importante du financement de la prévention des inondations, via la taxe GEMAPI et leurs contribution budgétaires propres, alors même que les besoins sur tous les domaines continuent de croître. Les échanges ont notamment mis en évidence les coûts importants liés à la réalisation, mais également à l'entretien, au suivi et à la gestion des ouvrages de protection contre les inondations existants et futurs. La nécessité d'un accompagnement financier durable de l'État et des différents partenaires a ainsi été soulignée afin de permettre aux collectivités de répondre aux enjeux croissants de prévention des risques.

Les dispositifs d'alerte et la gestion de crise

Plusieurs échanges ont porté sur :

- Risqhydro ;
- le SDAL du Sarté ;
- les dispositifs d'alerte ;
- les Plans Communaux de Sauvegarde.

Les habitants souhaitent être mieux informés des outils existants et de leur fonctionnement.

Les élus insistent également sur l'importance :

- des exercices de gestion de crise ;
- de la sensibilisation des populations ;
- de la préparation des communes.

Ces attentes rejoignent directement les résultats du questionnaire.

Une volonté d'être davantage concerté, informé

Plusieurs participants demandent davantage de réunions publiques, des réunions organisées à l'échelle des communes et un dialogue plus régulier avec le SMGA.

Les habitants souhaitent pouvoir échanger sur leurs problématiques locales tout en comprenant la cohérence des choix réalisés à l'échelle du bassin versant.

Cette demande traduit une attente de proximité dans la conduite du projet.

Principaux enseignements de la concertation

L'analyse des réunions publiques confirme largement les résultats du questionnaire de concertation.

Plusieurs priorités apparaissent clairement :

- **renforcer l'information et la culture du risque**, en expliquant davantage le fonctionnement des inondations, le rôle des différents acteurs et les contraintes réglementaires ;
- **maintenir un dialogue de proximité avec les habitants et les élus**, en poursuivant les démarches de concertation tout au long du PAPI ;
- **mieux communiquer sur les études et le calendrier des projets**, afin de rendre plus lisibles les délais nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- **développer les actions de réduction de la vulnérabilité**, qui répondent à une attente forte des riverains directement exposés ;
- **poursuivre les travaux d'amélioration des dispositifs de surveillance, d'alerte et de gestion de crise** ;
- **renforcer la pédagogie sur la gestion des cours d'eau**, notamment concernant les sédiments, le curage, la végétation et la mobilité des rivières, sujets qui concentrent de nombreuses interrogations.

Dans leur ensemble, ces échanges montrent que les habitants et les élus sont fortement mobilisés sur les enjeux de prévention des inondations. Au-delà des attentes en matière de protection, ils expriment la volonté d'être associés et informés à la construction et au suivi du futur PAPI.

2.3 Contribution des ateliers techniques

En complément de la concertation menée auprès du grand public et des élus, plusieurs ateliers techniques ont été organisés avec les services de l'État, les collectivités, les établissements publics, les gestionnaires de réseaux et les partenaires institutionnels concernés par les thématiques discutées, en l'occurrence : l'urbanisme, la gestion de crise et la prévision des crues.

Ces temps de travail avaient pour objectif de partager les résultats du diagnostic, d'identifier les besoins opérationnels des différents acteurs et de coconstruire les futures actions du PAPI. Les échanges ont permis d'enrichir la stratégie du programme en faisant émerger plusieurs priorités communes.

Réunion technique sur l'urbanisme

La réunion technique qui s'est tenue avec les acteurs de l'urbanisme a permis d'identifier ces leviers d'actions pour le PAPI :

- Renforcer l'acquisition, le partage et la valorisation des connaissances sur les risques entre les porteurs de PAPI, les DDTs et les services instructeurs, notamment via la diffusion des études PEP/PAPI et des données cartographiques produites.
- Organiser l'intégration régulière des nouvelles connaissances sur les risques au sein des observatoires territoriaux (Observatoire du Pays Comminges, observatoire de l'EP Garonne, ...), afin de disposer d'outils d'aide à l'instruction actualisés et partagés.
- Élaborer des recommandations de rédaction réglementaire et des exemples de formulations types (ex. clôtures), afin de limiter les interprétations et de favoriser une application homogène des règlements.
- Développer une approche par critères et objectifs pour la rédaction des prescriptions réglementaires, afin d'améliorer leur lisibilité et leur mise en œuvre opérationnelle.
- Produire un guide à destination des services urbanisme regroupant les principales notions réglementaires, des exemples de bonnes pratiques et un glossaire des termes techniques.
- Organiser, en partenariat avec les DDTs, des actions de formation et de sensibilisation à destination des services instructeurs, des élus et des communes, en mobilisant les productions du PAPI et les retours d'expérience du territoire.
- Renforcer les actions de sensibilisation à la culture du risque auprès des habitants, des élus, des aménageurs et des professionnels de la construction.
- Identifier les opportunités offertes par les procédures de planification en cours ou à venir (PLUi, révision du SCoT, charte du PNR) pour renforcer la prise en compte des risques naturels, valoriser les connaissances produites dans le cadre du PAPI et améliorer la préservation des espaces fonctionnels des cours d'eau.
- Favoriser les échanges réguliers entre les différents acteurs (SMGA, DDTs, collectivités, services urbanisme, syndicats de bassin) afin de partager les besoins,

harmoniser les pratiques et améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire. Poursuivre le partenariat étroit PAPI-STÉPRiM est aussi plébiscité.

Réunion technique gestion de crise

Les échanges ont permis de dégager plusieurs axes de travail dans le futur PAPI complet :

- Renforcer les dispositifs de prévision et d'alerte sur les secteurs les plus vulnérables ;
- Organiser des temps d'échange réguliers entre la mission RDI et le SMGA afin de partager les connaissances acquises, de mieux articuler les interventions en gestion de crise et de préciser les modalités de coopération concernant les travaux d'urgence impérieuse, les travaux d'urgence et la gestion des systèmes d'endiguement ;
- Accompagner les collectivités dans la préparation et la gestion de crise, notamment en sensibilisant les communes à la nécessité de signaler l'activation de leur PCS ;
- Approfondir le volet « continuité des services » en organisant un échange spécifique avec le Conseil départemental et en participant aux travaux engagés par la CCPHG avec les gestionnaires de réseaux ;
- Favoriser le partage et la mutualisation des retours d'expérience afin d'améliorer collectivement la connaissance des événements et des modalités de gestion ;
- Structurer les interventions d'urgence impérieuse, d'urgence et de post-crue par l'élaboration d'une doctrine d'intervention partagée entre les différents acteurs.

Réunion technique avec le Service Prévision des Crues

L'atelier mené avec le SPC Garonne-Tarn-Lot a permis de définir plusieurs orientations pour le futur PAPI. Les thématiques des futures fiches actions à l'issue de la réunion sont les suivantes :

- Mise en cohérence du schéma local sur le bassin versant de la prévision des crues et vigilance hydrologique avec le projet Vigicrues 2030 (besoins sur la Pique et Gourdan-Polignan, articulation SPC-SMGA, connaissance des impacts).
- Hydrométrie et acquisition des données (stations de mesure, jaugeages, bancarisation des données, partage des données hydrométriques, besoins de suivi des cours d'eau).
- Développement de la supervision
- Fiabilisation de la collecte : Systèmes d'alerte locaux et transmission des données (SDAL, RisqHydro, supervision, moyens de télécommunication, mutualisation éventuelle des réseaux de collecte).
- Cartographie des impacts et connaissance de la vulnérabilité du territoire (ZIP, études de vulnérabilité, modélisations hydrauliques et hydrologiques, RETEX de crues).
- Consolidation des connaissances sur l'Hydrologie des bassins versants, en partenariat SPC-SMGA, notamment sur la Garonne aval Pique et Pique

Les discussions ont permis d'identifier plusieurs coopérations nouvelles, et d'établir des listes d'actions, classées par ordre de priorité qui seront directement intégrée au PAPI. Ces listes d'actions se trouvent dans les comptes rendus des réunions en annexe 3.

3. Prise en compte des contributions dans le PAPI

Les différentes phases de concertation (questionnaire en ligne, réunions publiques et ateliers techniques) ont permis de recueillir de nombreuses contributions de la part des habitants, des élus, des partenaires institutionnels et des acteurs techniques du territoire. Ces échanges ont contribué à mieux identifier les attentes locales, de confirmer certaines orientations déjà envisagées et de faire émerger de nouvelles pistes d'amélioration.

L'analyse croisée de ces contributions met en évidence plusieurs préoccupations récurrentes, notamment en matière d'information et de culture du risque, de réduction de la vulnérabilité, de surveillance et d'alerte, de préparation à la gestion de crise, d'entretien des cours d'eau, ainsi que d'intégration du risque dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ces éléments ont alimenté la construction de la stratégie du futur PAPI. Ils ont contribué à hiérarchiser les priorités d'intervention, à préciser le contenu de plusieurs actions et, dans certains cas, à faire émerger de nouvelles actions ou à adapter celles initialement envisagées. La concertation a ainsi permis de garantir une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les acteurs du territoire et les actions qui seront proposées dans le cadre du futur PAPI.

Le tableau ci-après présente les principales contributions recueillies au cours de la concertation, leur origine et la manière dont elles ont été traduites dans le programme d'action.

Contribution	Origine	Traduction dans le programme d'action du PAPI (mettre le numéro des actions quand on aura le programme d'action, en construction)
Renforcer l'information des habitants sur le risque d'inondation, les consignes de sécurité et les dispositifs d'alerte.	Questionnaire + Réunions publiques	Développer un programme de communication et de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, réunions publiques, supports pédagogiques, exercices de crise, campagnes d'information, formations des élus).
Développer la culture du risque auprès des habitants, des scolaires et des élus.		

Mieux faire connaître le PAPI, le rôle du SMGA et les compétences des différents acteurs.	Questionnaire + Réunions publiques	Élaborer une stratégie de communication, produire des supports explicatifs (livret, vidéos, FAQ) et informer régulièrement la population et les élus des avancées (s'appuyer sur la liste des personnes ayant laissé leurs coordonnées pour être informé des suites dans le questionnaire)
Demande d'une meilleure compréhension des délais des projets.		
Besoin d'une meilleure connaissance de l'exposition au risque (habiter ou non en zone inondable).	Questionnaire	Valoriser les cartographies produites par le PAPI, développer l'observatoire des crues et faciliter l'accès aux données cartographiques.
Forte attente concernant la réduction de la vulnérabilité des habitations.	Questionnaire + Réunions publiques	Développer un programme de diagnostics de vulnérabilité, accompagner techniquement les propriétaires et mobiliser les financements (Fonds Barnier).
Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte.	Questionnaire + Réunion technique SPC + Réunions publiques	Installer de nouvelles stations hydrométriques et météorologiques, moderniser les systèmes locaux d'alerte, améliorer la coordination avec le SPC.
Renforcer la préparation des communes face aux inondations	Questionnaire + Réunions publiques + Atelier gestion de crise	Accompagner les communes dans la mise à jour des PCS, organiser des exercices de gestion de crise et diffuser les données issues des études hydrauliques
Besoin de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau (sédiments, curage, végétation, mobilité).	Questionnaire + Réunions publiques	Produire et diffuser un guide pédagogique sur le fonctionnement et l'entretien des cours d'eau (responsabilités des riverains, les travaux autorisés et les procédures réglementaires).
Clarifier les possibilités d'intervention des propriétaires riverains.		
Améliorer le partage des données produites par le PAPI avec les acteurs de l'urbanisme.	Atelier technique Urbanisme	Alimenter les observatoires territoriaux, diffuser les études aux et intégrer les nouvelles connaissances (études PAPI, ...) dans les documents de planification
Renforcer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.		

Former les élus, instructeurs et professionnels de l'aménagement à la prise en compte du risque.	Atelier technique Urbanisme	Développer des formations et des outils pédagogiques en partenariat avec les DDT.
Structurer la gestion des interventions d'urgence et des travaux post-crue.	Atelier gestion de crise	Élaborer une doctrine d'intervention commune, préciser les rôles des acteurs et formaliser les procédures d'urgence et de post-crue.
Mettre en œuvre les travaux de protection collectives étudiées	Questionnaire + Réunions publiques	Systèmes d'endiguement envisagés Volet protection torrentielle à approfondir Quelques aménagements ponctuels supplémentaires potentiels (Sarté, ...)
Capitaliser les phénomènes de ruissellement observés	Questionnaire	Améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellement, à sensibiliser les collectivités à leur prise en compte et à favoriser une meilleure articulation entre la gestion des cours d'eau, la gestion des eaux pluviales et l'aménagement du territoire.